



Régularisation du conjoint pour un étudiant avec carte de séjour

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **11:53**

Bonjour à vous toutes et tous, rnrnJe suis convaincu qu'un tel sujet a dû se discuter dans une de vos discussions, et j'espère donc ne pas être lourd sur mes ami(e)s internautes. À vrai dire, mon cas est le suivant et je souhaite avoir des orientations de votre part : rnrnJe suis un jeune cadre Algérien ayant complété mes études d'ingénieurs en Algérie, cela fait 5 ans, par ailleurs, je viens d'être admis dans une grande école d'ingénieur en France pour un M2, du coup j'ai entamé l'ensemble des démarches administratives et obtenu mon visa d'étude. Toutefois, avant ça moi et ma femme ayant des visas de circulation valide encore, donc elle s'est déplacée en France en mission mais qui est dû être retenu pour des raisons pour accoucher d'un bb qu'on attend pour fin Août, par ailleurs, à présent que j'ai un visa d'étude et je prévois venir en France très prochainement pour rejoindre ma femme et m'inscrire, je souhaite savoir s'il y a une possibilité de régulariser ma femme avec moi tout en sachant qu'elle est étudiante doctorante et on attend un bb là-bas. rnrnEn attendant le plaisir de vous lire, veuillez agréer mon respect le plus profond. rnrnSalutations amicales rnMSebai

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **13:33**

Pour avoir droit au regroupement familial, il faut rnrn- être depuis au moins 18 mois en France légalement rnrn- avoir le SMIC comme ressources, hors prestation sociale, en moyenne sur les 12 derniers mois rnrn- avoir un logement adapté et suffisant pour la famille. rnrnAvez-vous tout ça ?

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **13:48**

Merci Mimi493 pour ta reponse. rnrnPar ailleurs, comme j'ai eu à l'exposer dans mon message, je viendrai la bas en tant étudiant, donc j'ai un visa D étudiant. rnrnMa femme est déjà la bas avec un visa de circulation valide jusqu'à Juin 2012 Multi entrées avec 90j chaque fois. rnrnJ'ai eu un T2 de la part de l'Ecole où je suis admis pour le M2.rnrnEntre autre je dispose d'un salaire mensuel parvenant d'Algérie qui dépasse le SMIC, car j'ai pas démissionné de mon post, mais plus tôt je consomme mes reliquats de congés donc je suis très salarié dans mon bolo en Algérie. Ajoutant à ça j'ai une somme assez conséquente dans mon compte en France. rnrnOn aura un bb des fin Août sur le sol Français. rnrnVoici en gros les détails de mon cas rnrnMerci pour votre réponse que je lirai attentivement rnrnCordialement rnMSebai

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **13:58**

Les conditions sont celles que j'ai évoquées.

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **14:08**

mais j'ai pas encore 18mois, à cet effet, pourriez vous m'indiquer la démarche à suivre

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **15:46**

Vous attendez

Par **MSebai**, le **10/08/2011** à **16:07**

voulez vous dire que je dois attendre 18mois pour ça ??rnrnIl n'y a pas d'autres alternatives ? et si ma femme décroche une inscription en Doctorat en France ? est ce qu'elle pourra avoir son titre de séjour sans autant repartir en Algérie pour revenir avec un visa d'étude ??

Par **DAX5151**, le **10/08/2011** à **20:32**

Votre problème est un peu compliqué. Regardez si l'enfant qui va venir au monde peut permettre à sa Mère(votre femme) de rester en France.rnMais avec les lois qui sortent tout le temps cela va être compliqué car vous deux n'êtes pas Français.rnrnMalgré votre bon niveau d'étude, les nouvelles Lois Juin 2011 tendent à limiter l'immigration professionnelle!rnrnContactez un avocat spécialiste dans le droit des étrangers. Il y a plein sur ce forum mais C'est payant les consultations(50 à 65 Euros). l'expliquer bien votre

probleme, ils pourront peut être vous guider. Car cela serait bien dommage que vous viviez en france et que votre femme et votre enfant reste en Algerie. rnrnJe ne sais pas si vous avez assez de moyens de faire vivre votre famille en france? Car je pense que c'est cela le Noeud du problème.

Par **mimi493**, le **10/08/2011 à 20:38**

[citation]Je ne sais pas si vous avez assez de moyens de faire vivre votre famille en france?[/citation] il veut arguer d'un emploi qu'il n'aura plus, une fois, résident en France donc ...

Par **MSebai**, le **10/08/2011 à 21:52**

Mimi et Dax, rnrnMerci pour vos orientations, au fait pour ca pas de souci j'ai des ressources assez considerable pour yai vivre et moi et ma famille en France. rnrnPar ailleurs, dans les pires des cas ma femme s'inscrira en these, il me semble que le plus ideal.

Par **mimi493**, le **10/08/2011 à 22:05**

Alors ne compliquez pas, demandez un droit au séjour en tant que visiteur (pas le droit de travailler, pas le droit à la sécurité sociale etc.)

Par **Miminou**, le **11/07/2012 à 18:36**

Alors MSebai, est ce que ta femme à eu un titre de séjour??